



Gouvernance politique, économique et socioculturelle

Trois préoccupations centrales

Titre du Document: Gouvernance politique, économique et socioculturelle. Diagnostics et perspectives de réformes

Entités étatiques : États Généraux sectoriels de la Nation

Date de publication: Mars 2019

Fiche de lecture : EGSN-19-01

1. Description générale du Document

Les résultats présentés dans ce Document concernent les données recueillies auprès de représentants et leaders de plus de six cent (600) groupes organisés de la Nation, à l'occasion des rencontres sectorielles, de cinq (5) forums départementaux (Nord, Nord-Ouest, Nord-Est, Sud-Est, Nippes), d'un forum national préparatoire à l'Arcahaie et d'un forum de la diaspora (Europe/Afrique), touchant plus de 3000 personnes.

L'intérêt des données tirées des témoignages des participants aux travaux préparatoires est de permettre de mieux appréhender les obstacles de modernisation du pays dans tous les secteurs (politique, économique et socioculturel). Ces obstacles consistent en la prédominance de règles archaïques propres au modèle de la domination qui rentrent en conflit avec les règles modernes définies par la Constitution et les traités et conventions dont Haïti est partie fondés sur le modèle contractuel.

L'objectif général du Document est double :

1. fournir une vue d'ensemble des obstacles associés au conflit de modèles socioculturels sur l'échec du processus de modernisation du pays initié depuis les années 1980-2000 ;
2. permettre au Gouvernement d'Haïti de mieux cibler ses interventions en matière de gouvernance politique, économique et socioculturelle.

2. Les concepts clés

Modèle socioculturel : un ensemble d'images ou de représentations mentales qui donnent un sens à la conduite.

Modèle contractuel : un ensemble d'images ou de représentations mentales qui conçoivent les rapports civils et politiques comme un échange entre des parties égales au regard de la loi où chacune cherche à satisfaire les intérêts des autres (le contrat). Les relations sont de type *gagnant-gagnant* ou *donnant-donnant*. Par exemple, le producteur cherche à répondre aux besoins des consommateurs, en échange de l'argent qui lui permettra d'augmenter son profit. Les valeurs fondamentales sont : respect de la parole donnée, la confiance et la loyauté.

Modèle de la domination : un ensemble d'images ou de représentations mentales qui conçoivent les rapports entre les hommes comme un échange où les plus forts ou les plus habiles commandent et/ou dominant et/ou exploitent les plus faibles. Les relations sont de type *gagnant-perdant* ou *vainqueur-vaincu*. Dans l'imaginaire haïtien ce modèle est représenté par l'image de la *relation Bouki-Malis*. Par exemple, dans les échanges chacun cherche à s'installer dans un rôle dominant ou attend impatiemment le moment d'inverser le rapport de force en sa faveur, plutôt que de chercher à satisfaire les intérêts de l'autre ou à répondre à ses préoccupations ou à trouver un compromis durable avec lui. Dans ce type de relations, la confiance, l'entente et la concorde n'ont pas leur place.

Règle : une prescription relative à ce qu'il faut faire dans tous les domaines moral, éthique, social, juridique, administratif, scientifique ou religieux.

Conflit de règles : défaillance de l'instance d'arbitrage (État) entre des règles issues de sources différentes (Modèle contractuel versus Modèle de la domination)

Modernisation : une orientation vers le progrès qui se définit comme une quête de maîtrise de l'ensemble des paramètres de la vie politique, économique et sociale. Rien ne doit être laissé au hasard. Tout doit être prévu, réfléchi, calculé et programmé en vue du résultat désiré. D'où l'importance de la raison et de la science qui, comme le progrès, fondent la foi moderne : une foi de l'homme en lui-même, en ses capacités d'être maître de soi-même et de son destin individuel et collectif.

Dans le cas d'Haïti, le processus de modernisation s'articule autour d'un triple renforcement :

1. celui de l'efficacité et de l'efficacité de l'Etat d'Haïti dans un contexte généralisé de compétition internationale aiguë ;
2. celui de la capacité de production d'une part significative de la richesse mondiale en vue de mieux tirer profit des traités et conventions commerciaux internationaux en matière de libre échange auxquels Haïti est partie ;
3. celui de l'autonomisation et de la responsabilisation des individus en tant que citoyens par le canal des droits et des obligations définis par la Constitution.

3. Obstacles

Dans le secteur politique, trois *obstacles* fondamentaux peuvent être retenus :

- Le premier est l'institution par la Constitution de 1987 d'un Exécutif bicéphale (article 133) : d'un côté, un Président de la République, élu au suffrage universel (article 134), qui ne gouverne pas ; de l'autre côté, un Premier Ministre, chef du gouvernement, est choisi par le Président de la République au sein du Parti majoritaire au Parlement (article 137, sans aucune précision au cas où deux partis seraient majoritaires respectivement au Sénat et à la Chambre des Députés), ou, à défaut de majorité, en concertation avec les présidents des deux chambres. Au Premier Ministre, qui n'est pas élu, la charge de définir et de conduire la politique de la nation (article 156). Et, il n'a de compte à rendre qu'au Parlement qui profite de cette position pour influencer la formation du Gouvernement et le recrutement d'agents publics dans tous les secteurs et à tous les niveaux ; il n'est pas responsable devant le Président de la République de qui le peuple attend la réalisation de ses promesses de campagne. Cette disposition constitutionnelle est une source de conflits entre les deux têtes de l'Exécutif.
- Le deuxième *obstacle* met en exergue l'absence de mécanismes transparents de financement des activités politiques ainsi que la faiblesse et la trop grande quantité de partis politiques. Cela a pour effet à la fois de favoriser la corruption du jeu politique et d'empêcher la constitution de majorité au Parlement capable de soutenir l'action gouvernementale.
- Enfin, le non-respect des règles de l'alternance politique crée une situation où l'Exécutif et l'opposition se livrent à un jeu d'affrontement permanent, mettant le pays dans une situation de crise politique chronique.

Le secteur économique est marqué par quatre principaux *obstacles* :

- Le premier est la situation de monopole, la très forte préférence pour les investissements immédiatement rentables dans le commerce ou dans l'immobilier et la forte pondération du crédit à l'importation de biens. Ce qui favorise le développement d'une économie de comptoir, très dépendante des importations et des transferts de fonds internationaux pour soutenir la consommation des ménages, au détriment du développement et de la diversification de l'appareil productif national et local.
- Le deuxième *obstacle* concerne l'absence de moyen de financement pour les petites, moyennes et micro-entreprises de production et transformation dynamiques et innovantes. Ce qui empêche à ces entreprises de se développer et de devenir compétitives, donc entrave la dynamique de croissance et de création d'emplois.
- Le troisième *obstacle* met en exergue le manque d'accès des producteurs locaux aux circuits de distribution formels. En effet, les magasins existants sont réservés à l'écoulement de produits importés, la production locale n'ayant d'autres débouchés que le marché en plein air associé à l'économie informelle. En plus, de nombreux obstacles se dressent contre toutes initiatives d'intégration de cette production dans le circuit formel de l'économie. C'est un frein à la production nationale.

- Enfin, la perte de maîtrise de la gestion des douanes empêche à l'Etat de contrôler les rentrées de produits sur le territoire, de lutter contre la contrebande et les autres trafics illicites transfrontaliers, de maximiser ses recettes douanières. Par voie de conséquence, le pays s'enferme dans une spirale d'appauvrissement accru : phénomène qui constitue une menace très importante pour la stabilité et le développement du pays.

Le secteur socioculturel se caractérise par trois séries d'obstacles :

- La première série concerne le système éducatif. A ce propos, les principaux *obstacles* identifiés sont : la politisation des mécanismes de recrutement du personnel à tous les niveaux ; le développement d'un système éducatif à plusieurs vitesses en raison de la faiblesse des dispositifs de financement, d'harmonisation des curricula et de certification des établissements scolaires ; la défaillance des mécanismes de contrôle de la qualification et de l'intégrité des acteurs du système.
- La deuxième série se rapporte au système de santé. À ce propos, l'accent est mis sur les faits suivants : la politisation du processus de recrutement du personnel à tous les niveaux ; le manque d'accès aux soins de santé du fait de l'absence d'une couverture sanitaire adéquate ; la dégradation du système de santé liée à la défaillance des mécanismes aussi bien de contrôle de la qualification et de l'intégrité du personnel de santé que de normalisation du fonctionnement des infrastructures sanitaires et des services hospitaliers.
- La troisième série met en exergue l'identité et l'intégration sociale. Dans cet ordre d'idée, un ensemble de problèmes a été évoqué. Certains sont liés au dysfonctionnement du système de gestion de l'état civil : un nombre important d'Haïtiens ne peuvent pas jouir pleinement de leurs droits, à cause d'un état civil défaillant. D'autres sont associés au manque d'appropriation des symboles communs de la nation, notamment : le drapeau, l'emblème et le sceau de la République, les bâtiments publics, la devise et l'hymne national, le patrimoine culturel et historique (tangible et intangible) avec en corollaire la prédominance des préjugés sociaux et de couleur, les clivages entre les catégories sociales.

4. Problème central

L'absence d'un accord originel relatif aux obligations mutuelles des individus et des groupes qui composent la société haïtienne est à la base des comportements ou des stratégies qui constituent des obstacles au processus de la gouvernance dans tous les secteurs.

5. Trois préoccupations centrales

Les témoignages des participants mettent en évidence trois grandes préoccupations.

1. L'insécurité des moyens de satisfaction des besoins de consommation du pays comme une menace à l'ordre public : plus de 80% des besoins de consommation du pays sont satisfaits par l'importation. Cela concerne notamment : les produits alimentaires, les combustibles minéraux, les machines et matériels de transport, les articles manufacturés, les matériaux de construction, les produits pharmaceutiques, les produits pétroliers. Ici deux sources d'inquiétudes sont identifiées.
 - a. Le monopole en matière d'importation crée une situation où quelques importateurs, en position dominante, impose leur prix. C'est ainsi qu'en Haïti, le prix des produits, y compris l'alimentation en supermarché, revient jusqu'à 40 à 50 % plus cher par rapport aux autres pays de la région.
 - b. La fièvre de profit sans création de richesse équivalente conduit les gros commerçants à spéculer, et même à œuvrer à l'élimination de concurrents existants ou potentiels, à la faillite des organes étatiques de contrôle et de régulation
2. L'intégration marginale d'Haïti au sein du système de production et d'échange mondialisé : faute d'acteurs politico-économiques autonomes et responsables, Haïti ne parvient pas à contribuer à la richesse mondiale, et à favoriser en particulier l'essor de l'économie des pays. C'est ainsi que le pays est livré au spectacle de la pitié internationale plutôt que d'être un acteur qui compte dans le concert des nations.
3. L'impasse de la construction du citoyen : la Constitution de 1987 fait du citoyen, défini par un ensemble de droits et d'obligations, l'organe de la volonté publique. Il n'est pas le centre du développement du corps sociopolitique et économique, mais transmet les incitations motrices aux centres moteurs que sont les institutions, telles que l'État, les syndicats, les partis, les ordres professionnels, les entreprises, les églises et les mouvements associatifs. Faute d'appropriation des nouvelles valeurs consacrées par la constitution, les individus ne sont pas parvenus à remplir cette fonction. Cela indique le dysfonctionnement du système éducatif haïtien qui, lui-même, explique la faillite politique et morale du pays (voir le sous-titre : *Le manque de motivation générale*).

6. Recommandations

A partir des leçons tirées des travaux réalisés dans le cadre de ces Etats Généraux, et tenant compte de la conjoncture, les quelques recommandations suivantes ont été formulées :

1. Gouvernance politique

- a. l'amendement de la Constitution : trouver un consensus entre les trois pouvoirs autour de l'amendement de la Constitution, tenant compte des questions soulevées et des recommandations des EGSN ;
- b. Poursuivre et améliorer la mise en œuvre des mécanismes de financement de la vie politique et électorale ;
- c. Assurer l'efficacité et la fiabilité du système électoral.
- d. Lutter efficacement contre les règles archaïques
- e. Rechercher une articulation entre, d'une part, le dialogue structurel portant sur les problèmes de gouvernance et le dialogue conjoncturel axé sur la recherche de solutions au conflit politique immédiat ;
- f. Mettre en place un dispositif d'accompagnement du processus de mise en œuvre des recommandations concernant les grandes réformes à opérer en vue de surmonter les obstacles à la gouvernance politique, économique et socioculturelle.

2. Gouvernance économique

- a. Mettre en place de mécanismes pour assurer la sécurité du pays en matière de moyens de satisfaction des besoins de consommation ;
- b. Assurer une intégration efficace de la nation haïtienne au sein du système de production et d'échange mondialisé, en renforçant les capacités des acteurs économiques de sorte qu'ils soient en mesure de contribuer à l'augmentation de la part de la richesse produite en Haïti ;
- c. Trouver un consensus autour de l'exploitation des potentiels miniers et énergétiques d'Haïti ;
- d. Lutter efficacement contre les règles archaïques.

3. Gouvernance socioculturelle

1. Renforcer le processus de construction du citoyen et de la nation à travers la mise en place de mécanismes d'appropriation des repères identitaires, nécessitant une véritable politique socioculturelle axée, notamment sur :
 - a. l'accessibilité des œuvres capitales de l'humanité en général et, en particulier, de celles d'Haïti au plus grand nombre possible d'Haïtiens ;
 - b. une large diffusion du patrimoine culturel haïtien tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'Haïti ;
 - c. l'insertion de la culture dans le monde économique : protection du livre (politique d'incitation fiscale), de l'audiovisuel (politique de quotas dans les émissions et les films diffusées sur les chaînes de télévision), aide à la création cinématographique, incitations fiscales au mécénat ;
 - d. le renforcement du système d'enseignement, à tous les niveaux, de sorte qu'il puisse jouer son rôle de vecteur d'intégration à travers la transmission des valeurs, des pratiques et des savoirs modernes ainsi que d'anticipation des grandes questions concernant l'avenir d'Haïti en termes de progrès et de développement durable ;
 - e. le développement et la modernisation de l'éducation artistique en milieu scolaire et inscrire un certain nombre de disciplines dans les programmes scolaires (théâtre, cinéma, histoire des arts haïtiens, etc.....) ;
 - f. le renforcement des mécanismes d'accès des personnes, notamment les plus vulnérables aux libertés et droits fondamentaux définis par la Constitution.